Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le Parlement européen en faveur de la lavande

Les huiles essentielles de lavande ne seront pas considérées comme des substances chimiques. Le parlement européen vient de voter à une large majorité une dérogation en ce sens. En clair ? Le parlement européen en réunion plénière début octobre a adopté le projet de règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (Règlement CLP) qui protège les huiles essentielles.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

«Les commissaires socialistes européens se sont ralliés à la position française défendue par Christophe Clergeau et moi-même », indique Lucien Stanzione. L'huile essentielle est un mélange à considérer comme un produit dans son ensemble et non comme une addition de composés avec leurs propriétés propres. Cette décision pourrait sauver notre patrimoine lavandicole.»

Dans le détail
«La position que je défends, éclairée par la recherche scientifique et le Président des PPAM (Plantes à parfum, aromatiques et médicinales) de France est que l'huile essentielle est un mélange à considérer comme un produit dans son ensemble et non comme une addition de composés avec leurs propriétés propres.»

Georgia Lambertin, présidente de la Chambre d'agriculture de Vaucluse
enjoint à se battre collectivement pour aider les lavandiculteurs et sauver cette filière qui fait vivre de nombreuses familles et qui est une culture emblématique à rayonnement mondial. « La Chambre d'agriculture reste aux côtés des lavandiculteurs pour continuer de défendre les intérêts d'une filière en grande difficulté. »

La lutte continue
«L'année 2022 s'est avérée difficile, notamment à cause de la sécheresse et de l'arrivée dans la Drôme, le Vaucluse et les Alpes-de-Haute-Provence, de la Noctuelle, chenille d'Afrique du nord transportée par le sirocco, qui dévore les tiges et fait tomber les calices, explique Jean-Baptiste Blanc, sénateur de Vaucluse. Sur le plateau d'Albion, cette année, les champs de lavande n'étaient pas bleus mais gris. Beaucoup de producteurs ont même préféré ne pas récolter. Ce qui a les a le plus surpris, c'est le nombre de chenilles et la vitesse avec laquelle elles ont tout dévoré alors qu'elles ne sortent que la nuit. Les producteurs de lavande sont extrêmement inquiets d'autant que ces ravages ne font pas partie des calamités agricoles. » Alors qu'aujourd'hui 9 octobre se tient au sénat le colloque 'Les huiles essentielles de lavande entre défis réglementaire et patrimoine culturel'», les élus de Vaucluse seront vent debout pour défendre la filière.

Le vauclusien Jean-Baptiste Blanc devient vice-président de la Commission des Finances du Sénat

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le sénateur de Vaucluse Jean-Baptiste Blanc vient d'être nommé vice-président de la Commission des Finances du Sénat.
Désigné par ses pairs, celui qui est aussi conseiller départemental et rapporteur du budget du Département de Vaucluse, est « pleinement honoré de cette nomination et mesure la responsabilité qui est la sienne aujourd'hui ».
Au menu du parlementaire vauclusien le Projet de loi de Finances 2024 où il entend veiller tout particulièrement « à l'intérêt des communes ». Dans cette optique, il souhaite notamment travailler avec les élus vauclusiens « pour y apporter les modifications utiles à nos territoires ».
Et face aux contraintes budgétaires sévères et à l'inflation croissante, le Jean-Baptiste Blanc assure qu'il sera « aux côtés des élus pour garantir leur marge de manœuvre financière (DETR, DSIL, fonds vert) ainsi que le financement des moyens nécessaires pour assurer des services publics de qualité.

En mission pour le Logement puis sur la Zan
La mission « Logement », secteur qui connaît une crise sans précédent, demeure particulièrement sous sa responsabilité. Sur ce sujet, il est impératif d'apporter des mesures d'urgence et des solutions concrètes et rapides.
Un autre chantier majeur s'ouvre : celui de la fiscalité du ZAN (Zéro artificialisation nette) et du financement de la renaturation et de la biodiversité. « Le Sénateur Jean-Baptiste Blanc n'avait pas souhaité inclure ces volets dans sa proposition de loi ZAN sans en mesurer pleinement les conséquences sur les collectivités mais c'est sans contexte, la prochaine étape de son travail sur ce sujet entamé depuis plus de 2 ans maintenant. En tant que Sénateur dans le Vaucluse, il souhaite associer pleinement tous les élus vauclusiens à ces travaux et ainsi construire, ensemble, l'avenir de nos territoires. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

L.G.

Séance plénière du Département : 40 délibérations, 1 386 pages dont 740 consacrées aux finances et au Rapport d’activités 2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Entamée avec une heure de retard, la séance a duré près de 3 heures, juste avant la présentation du parcours de la flamme olympique en Vaucluse le 19 juin 2024 (par Rustrel, Apt, l'Isle-sur-la-Sorgue, le sommet du Ventoux, le Théâtre antique d'Orange, Sorgues et le Palais des Papes) par Dominique Santoni, la présidente du département.

1er document commenté par le sénateur Jean-Baptiste Blanc, le « Compte Financier Unique », une nouveauté qui se substitue, pour la 1ère fois, à l'habituel duo Compte Administratif – Compte de Gestion, dans un souci de transparence et de lisibilité. La synthèse fait état d'un montant de dépenses réelles de 805,2M€M€, soit un excédent de 24,6M€.
Les recettes de fonctionnement progressent de + 5,3% (716,3M€) grâce aux droits de mutation exceptionnels, la part de TVA grimpe elle aussi, + 9,6% (130,7M€ en 2022 contre 119,3M€ en 2021). Mais en face, les frais de gestion ont, eux aussi, augmenté : + 7,5% soit 592M€, avec + 3,6% de frais de personnel et + 4,9% de dépenses sociales (revalorisation du point d'indice pour les 2 694 agents du département et application du Ségur de la santé). A contrario, les allocations du RSA (Revenu de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

solidarité active) ont enregistré une baisse remarquable de -7,4%, puisqu'on est passé de 17 851 allocataires en 2021 à 16 287 l'an dernier, grâce à un retour à l'emploi de certains d'entre eux et à la radiation de certains fraudeurs.

« Malgré l'inflation, la hausse des dépenses sociales, le coût de l'énergie et les frais de personnel, grâce à une gestion rigoureuse, le département de Vaucluse a continué à s'inscrire dans une démarche de rationalisation de ses dépenses de fonctionnement, tout en assumant pleinement son rôle auprès de Vauclusiennes, des Vauclusiens et de l'intérêt général » a commenté l'élu en charge des finances.

Les investissements
Juste quelques chiffres pour illustrer l'équipement dont bénéficient les habitants : les investissements s'élèvent à 123,7M€, 93,9M€ pour le patrimoine bâti (3M€ pour la réhabilitation des collèges Voltaire, Saint-Exupéry, du Thor et 4,1M€ pour équiper les collégiens en tablettes numériques). Pour les routes, le Vaucluse dépense deux fois plus que n'importe quel autre département français pour renforcer la sécurité routière et faciliter la mobilité. 8,3M€ pour supprimer le passage à niveau particulièrement accidentogène de Petit-Palais à l'Isle-sur-la-Sorgue, 5,8M€ pour la déviation Pertuis-Cadenet, 4M€ pour la liaison RD 31 Pernes-les-Fontaines / Chaussée Velorgues, 12,1M€ pour les véloroutes.
Sans oublier les dispositifs de contractualisations avec les petites communes (à hauteur de 7,3M€), 5M€ pour l'extension du réseau à Très haut débit, 2,6M€ pour l'irrigation, 2, 1M€ pour le SDIS (dont l'enveloppe globale est de 34,9M€) et enfin, au titre du Contrat de Plan Etat-Région, 1M€ pour le site universitaire Pasteur à Avignon.

Poursuite du désendettement
« Quant à la trajectoire de désendettement du département, elle est constante depuis 2015, et son encours est passé de 187M€ à 163M€ en 2022, soit un recul spectaculaire de -12,8% » s'est félicité Jean-Baptiste Blanc. Et pour ne pas mettre leurs oeufs dans le même panier, le Vaucluse compte pas moins de 11 comptes pour ses prêts (principalement la Banque Postale : 24,7%, la Caisse d'épargne : 15,09% et la Société Générale 13, 89%).
La présidente de l'exécutif a commenté le power-point du « Rapport d'Activités des Services 2022 » : « Rendre service au quotidien, faire vivre la solidarité, investir pour l'avenir ». Dans ce livret de 103 pages, se succèdent les chiffres-clés du Vaucluse. 561 469 habitants, 73,4% d'actifs, 9,6% de chômage. Parmi les faits « saillants » de 2022, pêle-mêle, le recrutement des premiers médecins salariés pour pallier les déserts médicaux, la restauration des façades du Palais des Papes, l'entretien des bâtiments départementaux et l'amélioration de leurs performances énergétiques, la plantation de plus de 160 000 arbres le long des routes et l'acquisition de véhicules et de vélos électriques.

La dernière séance du « combattant » André Castelli
Dominique Santoni a aussi évoqué « la prévention et la lutte contre la pauvreté (5,8M€), la « lutte contre les violences faites aux femmes » en liaison avec l'Association Rhéso, mais aussi le projet de construction d'une nouvelle Maison des Personnes Handicapées à Avignon (14,8M€), Et comme « Le Vaucluse se prend aux Jeux », les Jeux Olympiques et Paralympiques, le département a reçu le label « Terre de Jeux 2024 » des mains de Tony Estanguet et 7 communes accueilleront la Flamme olympique le 19 juin 2024.
C'était aussi la dernière séance pour André Castelli, au bout de 25 ans de mandat au sein de l'Assemblée

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

départementale, Dominique Santoni a rendu hommage à sa flamme de combattant.

Andrée Brunetti

Le coup de gueule de la Présidente Santoni contre l'utilisation du mot « Provence »
« Imagine-t-on Marseille sans son Vieux Port ? Imagine-t-on Aix en Provence sans sa Sainte-Victoire ? Imagine-t-on Toulon sans son arsenal ? Que serait la Provence sans le Vaucluse et le Vaucluse sans la Provence? C'est insensé. »
Dominique Santoni a donc présenté le texte de sa motion à tous les élus vauclusiens, lors de la Séance publique du Conseil Départemental. « Le 23 janvier dernier, le Tribunal de Nanterre a rendu un jugement favorable à l'INAO et au Syndicat des Vins Côtes de Provence. L'Office de Tourisme Communautaire Luberon Monts de Vaucluse a donc l'interdiction de faire usage du signe « Provence », notamment dans le nom de domaine « luberoncoeurdeprovence.com » ou la signature commerciale « Coeur de Provence » ,quels que soient les éléments associés, pour désigner des vins, des exploitations viticoles, des évènements de dégustations ou des promotions de vins, si ceux-ci ne bénéficient pas de l'AOP « Côte de Provence », « Baux de Provence », « Côteaux d'Aix-en-Provence », « Côteaux Varois en Provence ».
Le 4 avril, l'Office de Tourisme a fait appel de ce jugement. Le Conseil Départemental réuni en séance publique, ce 23 juin 2023, apporte son total soutien à l'Office de Tourisme Luberon Monts de Vaucluse pour préserver la libre utilisation du signe « Provence ».
La Provence, c'est notre fierté à tous, notre détermination est donc totale pour attaquer ce jugement et pour préserver la libre utilisation de ce mot » a conclu Dominique Santoni.

Sénat : la mission d'information sur le bâti scolaire en visite à Châteauneuf-de-Gadagne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Lundi 5 mai, le Sénateur Jean-Baptiste Blanc et ses collègues de la mission sénatoriale d'information sur le bâti scolaire étaient en visite à l'école P. Goujon de Châteauneuf-de-Gadagne.

Face au réchauffement climatique, la rénovation du bâti scolaire est un enjeu majeur alors que 12M d'élèves sont accueillis chaque année dans les écoles, collèges et lycées. En février dernier, le Sénat a créé une mission d'information sur ce sujet à laquelle appartient le Sénateur Jean-Baptiste Blanc.

Cette mission a pour objectif d'identifier les difficultés rencontrées par les décideurs locaux dans leurs démarches et de mettre en lumière les bonnes pratiques à initier dans le domaine de la transition écologique. C'est dans ce cadre que le Président de la mission, le Sénateur Jean-Marc Mizzon et la Rapporteuse, la Sénatrice Nadège Havent sont venus visiter le groupe scolaire P. Goujon de Châteauneuf-de-Gadagne.

Cette école a été rénovée après qu'un audit énergétique ait été réalisé déterminant les axes d'amélioration à apporter afin de favoriser les économies d'énergie et d'améliorer le confort des élèves, des enseignants et du personnel. Ces travaux ont permis d'isoler la toiture et les murs par l'extérieur, de changer les menuiseries, d'ajouter des protections solaires et de la végétation. Une rénovation que le Sénateur Jean-Baptiste Blanc a tenu à mettre en lumière.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

(Vidéo) Zéro artificialisation nette, Le Sénat protège les collectivités

Voilà, c'est fait, la mise en œuvre du Zéro artificialisation nette (Zan) a été adoptée le 16 mars dernier au Sénat. Même si le dispositif l'avait été, deux ans auparavant, dans le cadre de la Loi Climat, le Sénateur vauclusien LR Jean-Baptiste Blanc en a soulevé les difficultés pratiques et demandé d'améliorer le texte avant que celui-ci ne passe à l'Assemblée Nationale.

La proposition ? Soumettre une application plus souple et décentralisée du Zan sans remettre en question l'objectif de sobriété foncière. Et l'avocat, devenu incollable sur le sujet, ne manquait pas d'arguments après avoir recueilli, sur le terrain, plus de 60 avis un peu crispés d'élus de l'hexagone.

Et plus encore

Mais surtout Jean-Baptiste Blanc, rapporteur du dispositif Zan, avec certains de ses homologues, a

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

obtenu de garantir à chaque commune une surface minimale de développement d'un hectare ; la sortie des jardins, parcs et pelouses résidentiels du texte sénatorial, et d'inclure, dans une enveloppe séparée, les grands projets nationaux tels que les prisons, les ports, les centrales nucléaires… Face à ces avancées notables, qui apaisent les maires, le sénateur l'assure, le ministre de la Transition écologique, Christophe Béchu, est ouvert au dialogue sur les modalités techniques mais restera ferme sur les grands principes du Zéro artificialisation nette, histoire de ne pas dénaturer l'esprit de la Loi.

Quelles conséquences ?
Concrètement, le Zan contraint voire bloque, la capacité à construire du logement déjà mise à mal par l'inflation ce qui induira une forte pression sociale sur l'habitat -en passe de se raréfier- et déjà existant ou à rénover pour cause de diagnostic énergétique. Le dispositif immobilise également le logement social déjà très impacté par la hausse des coûts des matériaux de construction, la baisse du pouvoir d'achat des populations déjà fragiles -ce qui impacte le règlement des loyers- et l'amenuisement programmé des aides de l'Etat.

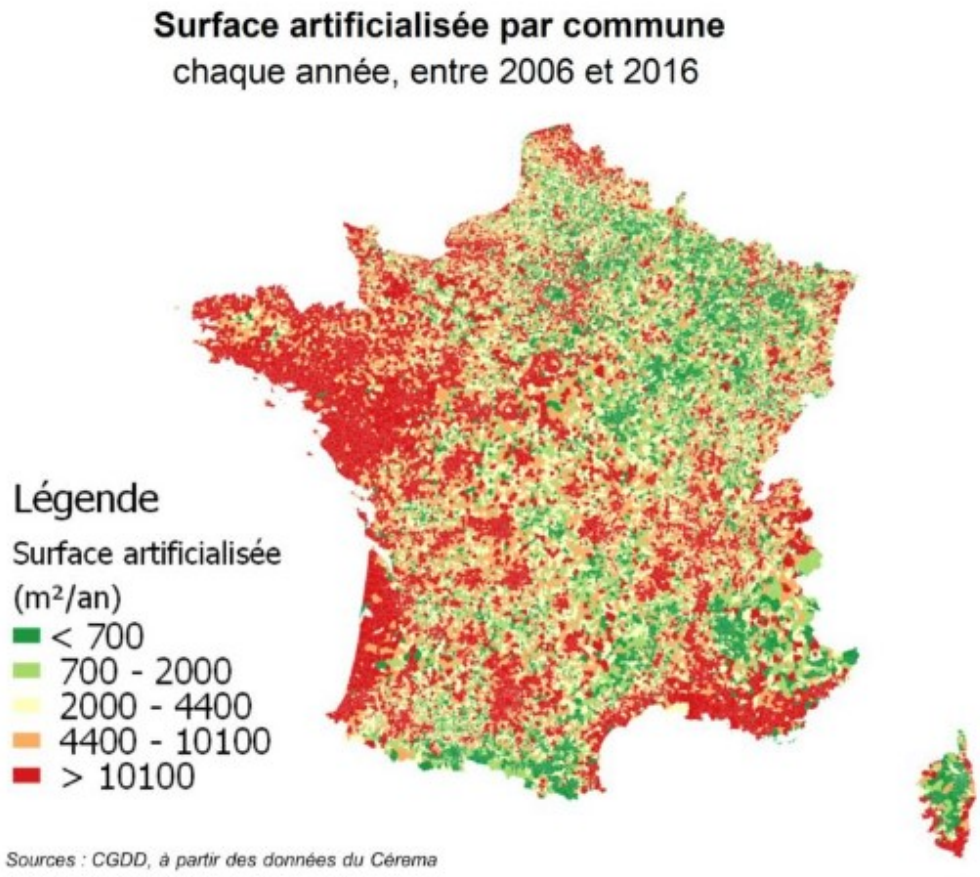

En attendant
Le texte doit prochainement être soumis à l'Assemblée Nationale. Dans le même temps, le sénateur prône

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

un accompagnement des élus locaux sur la sobriété foncière avec de nouvelles méthodes d'aménagement, et l'arsenal déjà connu des collectivités comme la densification 'des dents creuses', l'accélération du renouvellement urbain et la requalification d'îlots dégradés.

Quel avenir pour l'habitat ?
Désormais le Zan exclut le pavillon avec jardin et préconise l'élévation de la construction, la renaturation de la ville avec des plantations d'arbres, une préservation des milieux humides, l'aménagement de retenues d'eau, l'organisation de jardins collectifs et de micro-fermes urbaines.

Dans le détail
Le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) est un objectif fixé pour 2050. Il demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Propos qui ont fait hurler les élus des communes rurales par rapport aux grandes agglos déjà très consommatrices d'espaces. Car à bien y réfléchir les communes peu consommatrices d'espaces devenaient les mauvais élèves, tandis que des communes ultra dispendieuses en foncier se faisaient à peine taper sur les doigts et même étaient encouragées à continuer de construire. Quelle logique y avait-il à tout cela ?

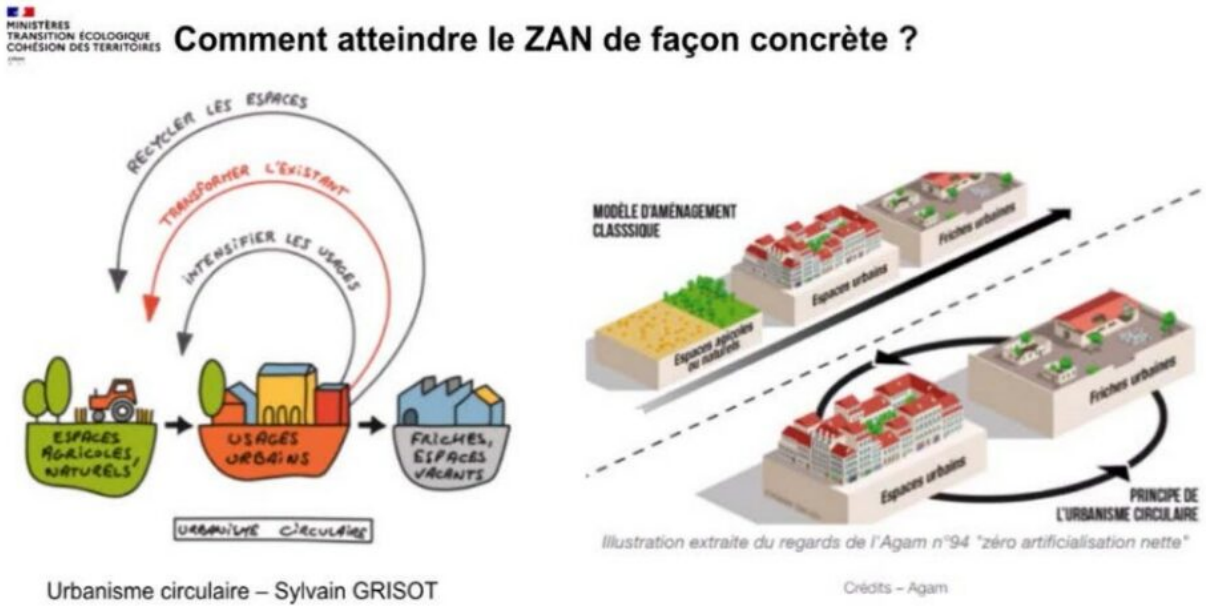

Urbanisme circulaire – Sylvain GRISOT

Mais au fait, pourquoi avoir créé le Zéro artificialisation nette ?
Le dispositif a été mis en place pour stopper une artificialisation des sols galopante, en France, cause entre autres, de la baisse de la biodiversité, du grignotage accéléré des espaces agricoles, naturels et forestiers, d'un mouvement ennemi de décarbonation puisque les sols sont des réservoirs de carbone naturels. Enfin, l'artificialisation a été identifiée comme vecteur d'inondation, empêchant l'infiltration des

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

eaux pluviales dans le sol, le retour de l'eau dans les nappes phréatiques et favorisant la progression annuelle des jours de canicule en ville, avec plus de 28 jours, en juillet, à Avignon.

Sénatoriale intervention
Les aménagements portés au Zan, suite aux remontées de terrain du sénateur Jean-Baptiste Blanc, devraient permettre une meilleure compréhension à la fois du Gouvernement et des élus à s'engager dans ce processus, inévitable si l'ont veut protéger la nature, concourir à vivre mieux en ville et cesser de nourrir un réchauffement climatique plus prégnant chaque année.

(Vidéo) Fiscalité de l'objectif Zéro artificialisation nette, quelles pistes de réflexion ?

L'atteinte de l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) rend plus urgente, une refonte de la fiscalité locale, notamment foncière. Le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), à la demande de la commission des finances du Sénat, s'est livré à une étude sur le sujet qui a été présentée ce 26 octobre. De premières mesures pourraient être prises sans tarder, tandis que d'autres appellent des évolutions structurelles sur un plus long terme.

« Le chemin qui reste à parcourir pour mettre en cohérence la fiscalité locale et l'objectif ZAN [zéro artificialisation nette] est encore long », reconnaît Patrick Lefas vice-président le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO), d'autant que le terrain quasi-vierge et mal documenté. Les conclusions de l'étude menée par l'antenne de la Cour des comptes à la demande de la commission des finances du Sénat pour faire suite au rapport de contrôle budgétaire de Jean-Baptiste Blanc sur les outils financiers de l'objectif ZAN (remise à plat de la fiscalité locale) devraient permettre de nourrir des amendements sur cette problématique. La saisine du CPO portait sur deux questions : l'objectif du ZAN va-t-il modifier les recettes fiscales des collectivités territoriales et des groupements ? La fiscalité locale peut-elle envoyer un signal-prix aux acteurs économiques pour faciliter l'atteinte de l'objectif ZAN ?

Un travail de longue haleine
« Certaines pistes peuvent recevoir une mise en œuvre immédiate, notamment à partir de taxes existantes encore peu mobilisées par les élus locaux. D'autres appellent en revanche des évolutions à plus long terme et nécessitent un changement de paradigme et des travaux complémentaires a exposé Jean-Baptiste Blanc,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

La contribution du CPO vient compléter le récent rapport remis par la Cour des comptes sur les scénarios de financement des collectivités territoriales (Evolution du financement des collectivités territoriales), dont il reprend d'ailleurs certaines propositions. La question de la différenciation y est abordée « en essayant d'avoir une palette d'outils la plus ouverte laissée à la disponibilité des élus et exécutifs locaux », indique Claire Falzone, conseillère référendaire, qui fait partie du trio de rapporteur du CPO. Celui-ci s'est pour l'instant concentré sur un périmètre qui représentait en 2021 un total de 65,4 milliards d'euros, soit un peu plus du tiers des impôts et taxes perçus par les collectivités.

Patrick Lefas vice-président le Conseil des prélèvements obligatoires (CPO)

Pas de signaux positifs ou négatifs de la fiscalité locale sur l'artificialisation
De l'expertise de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique) et de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux) conduite en 2017 sur le processus d'artificialisation, et des échanges sur le terrain, l'étude tire un premier constat : la fiscalité locale n'est qu'un déterminant « marginal » et n'envoie pas particulièrement de signaux en la matière. « Le poids économique de la fiscalité locale qui représente 5% des charges dans une opération immobilière ne peut avoir pour effet d'influencer de manière significative les décisions d'artificialisation », explique Patrick Lefas. A l'inverse, elle ne comporte pas davantage d'incitation en faveur de la renaturation ou de la conservation en l'état d'une parcelle non artificialisée. Le CPO ouvre toutefois une fenêtre de tir, convaincu qu'à court terme, « des dispositifs fiscaux ciblés peuvent favoriser la mise en œuvre du ZAN ».

Supprimer le critère du nombre d'habitants
Pour envoyer un signal-prix, il recommande de supprimer le critère du nombre d'habitants (ville de plus de 50 000 habitants) pour la taxe sur les logements vacants et la majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, tout en conservant le critère de tension sur le marché immobilier. Et propose également de fusionner les deux taxes sur les logements vacants en une taxe unique transformée en impôt local. Sur le recyclage urbain, les outils fiscaux existants apparaissent aujourd'hui peu sollicités et souvent moins incitatifs que les instruments budgétaires.

Une boîte à outils optionnelle
En termes de méthode le CPO privilégie donc « une boite à outils optionnelle » laissée à la main des exécutifs locaux et évaluée périodiquement. Pour cela, il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour des assemblées municipales et communautaires, dans le cadre du rapport triennal sur l'artificialisation des sols, un débat portant sur le recours aux instruments fiscaux d'urbanisme concourant à l'objectif ZAN. Une autre recommandation porte sur les exonérations et abattements appliqués à la fiscalité locale, qui devraient être réservés aux opérations sur zones déjà artificialisées, en particulier les opérations de recyclage urbain.

Accompagner la redistribution des recettes foncières
Les rentes engendrées par un foncier plus rare devront être mutualisées, souligne le CPO, qui préconise sur le moyen terme, d'augmenter le taux de la taxe locale sur les plus-values de cessions de terrains nus rendus constructibles et d'envisager la suppression de la clause « des 18 ans » au-delà de laquelle ces

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

plus-values sont aujourd'hui exonérées. On peut en effet s'attendre à ce que les impacts du ZAN au niveau local soient « très contrastés » entre les collectivités, relève-t-il.

DR

La valeur marchande d'un terrain
La territorialisation des droits à artificialiser redistribuera entre collectivités la dynamique des recettes fiscales, et bousculera aussi les dotations de l'Etat, la DGF (dotation globale de fonctionnement) corrélée au développement des communes au premier chef. L'étude attire donc l'attention sur la nécessité d'intégrer les effets du ZAN dans les mécanismes de solidarité et de péréquation horizontaux et verticaux. La dotation budgétaire de soutien aux communes « pour la protection de la biodiversité et la valorisation des aménités rurales » créée en 2019 est citée en exemple. Il y a bien là une faille : « la valeur marchande d'un terrain non artificialisé ne reflète pas sa contribution systémique ».

Refonte des systèmes de financement des collectivités
Dans le même esprit, le CPO recommande d'articuler l'objectif ZAN avec les réflexions en cours sur la refonte des systèmes de financement des collectivités. Ainsi dans le sillage des travaux de la Cour des comptes, il envisage l'affectation des DMTO (droits de mutation à titre onéreux) au bloc communal et d'étudier la pertinence de taux variables de DMTO en fonction du caractère artificialisant des opérations immobilières. Les effets du ZAN doivent a minima être intégrés dans les projections réalisées pour la refonte des valeurs locatives cadastrales pour prévoir « des mesures de correction ou de compensation si les résultats vont dans un sens contraire à cet objectif », soutient également Patrick Lefas.

Affiner la connaissance des impacts financiers du ZAN
Le CPO insiste sur ce travail de chiffrage qui devra être réalisé par les administrations compétentes, également pour identifier les pistes de financement envisageables. Pour l'heure, on dispose d'un aperçu partiel sur le seul périmètre de l'évaluation du coût de réhabilitation des friches conduite par le cabinet Carbone 4 à la demande de la Fédération nationale des travaux publics (FNTP), avec une fourchette large comprise entre 77 et 106 milliards d'euros. « En l'absence d'un tel chiffrage, toute réflexion sur une éventuelle taxe ZAN serait très prématurée », relève Patrick Lefas. En revanche, il pourrait être utile d'étendre à l'ensemble du territoire la couverture géographique des établissements fonciers (sont concernées Bourgogne-Franche-Conté et Centre-Val de Loire) et de la taxe spéciale d'équipement qui leur est affectée. Il est donc possible d'utiliser davantage la fiscalité locale pour encourager les comportements favorables au ZAN, appuie pour conclure le CPO, « mais il faut s'assurer de l'efficacité et de l'acceptabilité de ce levier ».

La taxe d'aménagement
La taxe d'aménagement présente des caractéristiques intéressantes qui pourraient en faire un instrument adapté à cet objectif, comme le montrent plusieurs modifications récentes à travers le zonage de taux. C'est pourquoi le rapport recommande d'étudier la pertinence d'un système de bonus-malus dans le calcul de la taxe d'aménagement pour favoriser les opérations de dépollution ou de réaménagement et taxer davantage les opérations artificialisantes. Ce type de mécanisme pourrait faire des petits et s'étendre à d'autres taxes locales, qu'il s'agisse des impôts de stock (taxes foncières) ou de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

flux (DMTO).
Source Banque des territoires
MH

Le Département valide la fusion entre Vallis habitat et Grand delta habitat

Le logement social et la fusion entre Vallis habitat et Grand delta habitat ont été au cœur d'une séance-marathon lors de la dernière séance plénière du Conseil départemental de Vaucluse. Si tout le monde semblait s'accorder sur les difficultés du bailleur départemental à assumer son rôle d'aménageur c'est surtout deux visions de l'action politique qui se sont opposées. Avec

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

d'un côté les tenants d'une défense, coûte que coûte, du service public et d'autre part ceux qui privilégient la culture du résultat. Avec 18 voix contre 15 et 1 abstention, ce sont ces derniers qui ont emporté la décision.

Quatre heures de débat, 32 délibérations et un dossier-papier de 994 pages pour cette plénière d'automne à Avignon. Avec en amont, devant l'hémicycle de la Rue Viala, dès 9h, un comité d'accueil d'un peu plus d'une centaine de manifestants vent debout contre la fusion-absorption programmée du bailleur social public Vallis habitat avec la coopérative de droit privé Grand delta habitat.

Cette délibération, la 22e, a pris 2 heures montre en main. Tous les groupes politiques ont pris la parole, certains avec sincérité, d'autres oubliant les dérives qui ont mené l'office départemental dans sa situation actuelle notamment lorsqu'il s'appelait encore Mistral habitat ou lors du rapprochement avec Grand Avignon résidences entrainant principalement une forte dégradation du parc de logement de Vallis habitat.

Auparavant, au milieu des salariés de Vallis habitat en colère manifestant devant l'Hôtel du département, un représentant du Parti ouvrier indépendant démocratique (Poid), tracts en main, Gilbert Saccani : « Il est inacceptable que des biens publics soient ainsi pillés. Il faut arrêter cette politique de destruction du logement social, la dégradation des conditions de vie des habitants et la hausse des loyers ».

Solution rapide et efficace

La présidente de l'exécutif, Dominique Santoni, prend longuement la parole pour expliquer les raisons de cette solution : « Les locataires, encore les locataires, toujours les locataires. C'est à eux que je pense avec ce projet de fusion, motivée que je suis par le service que nous leur devons. Nous les mettons au centre des débats, avec, en Vaucluse, 15 600 logements gérés par Vallis habitat et 13 000 par Grand Delta et des habitants qui attendent qu'on engage d'indispensables rénovations. Il y a un an, le 21

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

septembre 2021, dans ce même hémicycle nous avons eu un débat, long et riche, vous avez fait les mêmes constats pour Vallis habitat, ses difficultés, son incapacité à remettre en état des milliers d'appartements. »

Elle continue : « Je suis une femme pragmatique qui cherche une solution rapide, efficace, loin de toute posture politicienne et idéologique. Depuis au moins 2 décennies, notre office public de HLM n'est plus performant, il a cumulé une dette considérable, le parc locatif est en totale déliquescence, Vallis habitat n'a plus ni les moyens, ni le personnel pour mener à bien toute rénovation. Il faut 450M€ pour réhabiliter le parc, le restructurer en profondeur et procéder à une réelle réhabilitation urbaine de grande envergure. Grand delta habitat a fait ses preuves de compétence, technicité dans les grands chantiers, comme d'autres coopératives dans des villes communistes comme Gennevilliers. Contrairement à la caricature que vous nous présentez, nous ne donnons par Vallis habitat au grand capital, que je sache la sénatrice Marie-Noëlle Lienemann est socialiste. »

4 000 logements rénovés d'ici 5 ans

Dominique Santoni précise ensuite les engagements obtenus au fil des négociations avec la gouvernance de Grand delta habitat en général et Michel Gontard en particulier, son patron, l'ancien 1er adjoint socialiste de la mairie d'Avignon. « Il s'est engagé à réhabiliter 4 000 logements en 5 ans alors que notre office public n'en rénovait que 130 par an, il en construira 500 par an dans le Vaucluse, nous aurons une minorité de blocage de 36%, les emplois seront préservés, je veillerai personnellement à ce que le personnel ne soit pas laissé sur le bord du chemin. Il faut agir et agir vite avant que les taux d'intérêt ne remontent en flèche, Vallis habitat n'y arrivera pas seul, et je répète que je ne suis pas dans une posture idéologique mais que je prends mes responsabilités d'élue pour défendre les Vauclusiens ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Les inquiétudes de l'opposition pour le logement social en Vaucluse
Sophie Rigaut, dans l'opposition regrette « Cette fusion, nous aurions préféré un rapprochement gagnant-gagnant dans ce département où 76% des habitants sont éligibles à un logement social. Que se passera-t-il demain ? Les effectifs seront-ils maintenus ? Le montant des loyers aussi ? ». Dominique Santoni rassurera les élus inquiets sur le sort des salariés: « Les primes de vacances sont de 150€ pour Vallis habitat, 1448,50€ pour Grand Delta Habitat, pareil pour l'intéressement 1 800€ pour VH – 2 800 à 7 000€ pour GDH ».

André Castelli dénonce la précipitation de cette décision
Le communiste André Castelli n'y va pas de main morte : « J'ai l'impression d'être au marché aux bestiaux au Puy en Velay? C'est effarant et insultant de parler ainsi de Vallis habitat et de ses agents. Tout est plié d'avance, cette précipitation est inaccoutumée, vous vous levez le matin et soudain vous décidez de fusionner les deux structures ». Réponse cinglante de Dominique Santoni : « Vous lisez votre question malgré tout ce que j'ai dit en ouverture de séance, vous ne m'écoutez pas et vous continuez à avoir une posture politicienne. Croyez-vous que je me suis levée un matin et que je prenne une telle décision en quelques secondes ? Non, absolument pas, je travaille sur ce dossier qui concerne des centaines d'hommes et de femmes depuis des mois. J'ai étudié les chiffres, vérifié, écouté le point de vue des maires et des spécialistes de l'habitat social avant de penser que cette solution était la meilleure ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Métropolisation sous-jacente pour le RN, ségrégation pour les Bompard
Marie Thomas de Malleville pour le Rassemblement National prend ensuite la parole : « Vous privatisez le social, le département est phagocyté par une métropolisation sous-jacente, vous cédez gratuitement une partie du patrimoine des vauclusiens et je me demande comment vous allez intégrer 147 fonctionnaires quand vous mettez 10 jours pour remplacer Joris Hébrard, l'ancien maire RN du Pontet qui démissionne du Conseil Départemental pour ne pas cumuler les mandats après son élection comme député ».
Autre prise de position, celle du maire d'Orange, Yann Bompard : « Certains versent des larmes de crocodile sur la disparition de Vallis Habitat, ex-Mistral Habitat, mais ce sont les mêmes qui l'ont tué il y a 20 ou 30 ans. Une ancienne présidente PS avait déclaré haut et fort qu'il n'y aurait un coup de pouce pour Orange et Bollène tant qu'un ou une Bompard serait à la mairie. Pendant tout ce temps-là, on a laissé crever le parc immobilier et ses résidents, les habitants des quartiers de Fourches-Vieilles ou de l'Aygues ont vécu douloureusement cette stigmatisation et cette ségrégation continues ».

> **« On ne peut plus continuer ainsi. »**
>
> ***Jean-François Lovisolo.***

Le débat a continué avec l'élue du canton de Pertuis, Noëlle Trinquier qui dénonce la carence de locations, vu l'état des appartements : « Sur 16 500 logements du parc de Vallis Habitat 702 ne sont pas loués. Ces chiffres de vacances sont inacceptables quand on connaît le nombre de Vauclusiens qui cherchent un toit. Ensuite c'est au tour du nouveau député RN Hervé de Lépinau d'exprimer ses inquiétudes : « Vous voulez une fusion-absorption à marche forcée, mais quand il y a un absorbeur il y a forcément un absorbé qui n'a plus son mot à dire. Grand delta habitat va construire du neuf plutôt que de remettre en état des appartements insalubres ».

De son côté l'ancien socialiste Jean-François Lovisolo devenu parlementaire macroniste l'annonce : « On a réussi à mettre à genou un outil public et on se retrouve avec des appartements délabrés, insalubres, indignes, on ne peut plus continuer ainsi. Je voterai cette fusion mais je demande la création d'un comité de suivi sur le devenir des personnels de Vallis habitat ». Souhait qui sera mis en œuvre, a assuré dans la foulée la présidente.

Enfin Jean-Baptiste Blanc, élu LR du département et du Sénat et ancien président de Vallis habitat sous la mandature de Maurice Chabert raconte ce qu'il a trouvé en arrivant : « Une situation apocalyptique. On a fait ce qu'on a pu pour mieux gérer. La coopérative c'est une forme juridique qui existe dans des villes de gauche comme Nanterre ou Evry, elle fait partie des outils de l'économie sociale et solidaire, donc cette fusion doit marcher ».

Au bout de deux heures d'échanges tendus, la fusion a été votée : 18 voix pour, 15 contre, une abstention.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

La loi ‘zéro artificialisation nette’ annonce la fin du rêve français

L’Etat veut interdire toute consommation nouvelle de terre pour construire, d’ici 2050. L’artificialisation, réalisée majoritairement dans des petites communes de moins de 2000 habitants, va donc empêcher les français de vivre dans leur maison, sur un bout de terrain. Ce projet de ‘zéro artificialisation nette’ veut mettre un coup d’arrêt à l’exode urbain, en faisant flamber le prix du foncier. Il met le feu aux poudres au Sénat qui découvre une loi laissant les maires sans moyens, ni confiance, pour conjuguer développement et sobriété foncière. Jean-

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Baptiste Blanc sénateur LR du Vaucluse et rapporteur spécial de la commission des finances sur les crédits du logement et de l'urbanisme s'est emparé du sujet.

Parler du réel est devenu chose très difficile. Notre démocratie ne vit plus qu'avec des leçons de morales à quatre sous, des sujets montés en épingle par des groupes de pression, d'une vision aristocratique de la citoyenneté privant les gens de tout droit à la parole, forcement divergente – au sens d'Orwell – si elle ne s'inscrit pas dans le corset du discours technocratique qui a remplacé la pensée, et par conséquent, toute forme de débat.
Dernier exemple en date, voici la 'zéro artificialisation nette' des sols qui prétend densifier l'habitat, mieux utiliser les espaces réputés vacants et rendre au sol ses fonctions naturelles en les 'renaturant'.

Qui pourrait donc bien s'opposer à une telle proposition, consistant à sauver la planète ?
Au départ, une excellente idée, comme on les aime en classe de sixième, où, après mûres délibérations, l'on convient que l'on est tous pour la paix (et contre la guerre).
Qui pourrait donc bien s'opposer à une telle proposition, consistant à sauver la planète ?
Mais à l'arrivée, cetteloi Zéro artificialisation nette (ZAN) enterre, à jamais, le rêve intime français, décrit en son temps par Voltaire : vivre dans sa maison, sur un lopin de terre à soi que l'on peut cultiver à son aise. C'est fini, et c'est prévu pour 2050.

Le ZAN sur-métropolise la France et punit la ruralité
Une partie des sénateurs sont vent debout contre les décrets d'application de cette loi, publiés le 29 avril dernier, comme l'explique Jean-Baptiste Blanc sénateur LR et rapporteur spécial de la commission des finances sur les crédits du logement et de l'urbanisme. « Après avoir fait une trentaine de déplacements dans notre pays, les élus sont en ébullition sur ce sujet. Que disent-ils ? Que le ZAN sur-métropolise la France, punit notre ruralité, que l'Etat abandonne tout le monde puisqu'il n'y a aucune ingénierie prévue pour atteindre les objectifs annoncés (…) Ils reprochent au gouvernement de revenir sur la loi alors que nous avions voté une territorialisation, demandé que l'on tienne compte, par exemple, de la trajectoire des élus qui sont dans la sobriété foncière et que l'on fasse tout simplement confiance aux élus au travers des schémas de cohérence territoriale d'urbanisme (…). Personne ne comprend pourquoi le gouvernement retranche tout cela à la loi ».

Comment tout ça a commencé ?
Avril 2021, la ministre du logement Wargon claironne fièrement dans les médias que l'habitat individuel n'a plus d'avenir en France, non sans créer la polémique : elle vit à Saint-Mandé dans une maison de 150 m^2 estimée à 1,5 M€ (2,2 selon la moyenne de 'Meilleurs Agents'), dans une ville très cossue qui ne respecte pas le quota de construction HLM. « Si la ministre a choisi Saint-Mandé et pas une autre ville, c'est qu'elle est venue y trouver un cadre de vie résidentiel, luxuriant, un urbanisme maîtrisé et une ville proche de Paris. Elle ne peut pas fustiger les villes qualifiées de « riches qui ne veulent pas de HLM" et en même temps, habiter un joli pavillon», lâchait le maire LR de Saint-Mandé. (Source : Le Figaro immobilier).
Voilà pour l'ambiance bobo « faites ce que je dis mais pas ce que je fais ».

Une urgence pour les maires et les sénateurs

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le 29 juin 2022, le sénateur Blanc publie un rapport, suivi d'une conférence de presse alertant les maires. Ces élus pour qui « le choix de l'urbanisme est le plus important de leur mandat » devront faire fissa pour affronter cette « révolution à bas bruit ». Ils ont jusqu'au 22 octobre prochain pour faire des propositions au gouvernement : le 6 juillet, près de 1 250 contributions des maires étaient parvenues au Sénat pour expliquer ce qu'ils reprochent à ce texte qui « impose le modèle de construction de la ville sur la ville (…) C'est l'Etat profond qui a tout décidé de façon orthogonale, et ce sera Gilet jaune multiplié par deux au bout » prédisent Jean-François Husson, rapporteur général de la commission des finances, Sophie Primas, présidente de la commission des affaires économiques et Jean-Baptiste Blanc qui sont unanimes à la conclusion de cette conférence de presse : c'est bien un « zéro pointé net, sans rature ni bavure » qu'il adressent au projet zéro artificialisation nette.

Retrouvez ici la vidéo de la table-ronde de la commission des affaires économiques du Sénat du 27 juillet dernier sur le sujet de la zéro artificialisation nette à laquelle a notamment participé le sénateur Vauclusien Jean-Baptiste Blanc.

Que peut-on reprocher à ce texte, en l'état du paysage constructif actuel ?
Pourquoi la loi parle d'artificialisation et non d'imperméabilisation des sols – une notion qui a le mérite d'opérer une distinction simple entre ce qui est naturel et ce qui ne l'est pas – comme on le fait par exemple en Allemagne ? Parce qu'il faut bien exagérer, sans en avoir l'air, un phénomène dont il faut connaître les limites. Détaillons tout ceci :

- Actuellement, 'l'artificialisation' des terres reste modeste à l'échelle nationale : les 36 millions de logements qu'occupent les Français se concentrent sur 4 % du territoire national.
- Alors même qu'il conviendrait d'inciter à la végétalisation des espaces urbanisés, la loi inclut les parcs et jardins parmi les surfaces artificialisées (eh oui !), ainsi que « toute opération d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport » : habitat, activité, commerces, équipement publics…
- En France, 200 kilomètres carrés seraient ainsi 'artificialisés', soit quatre fois plus que ne le justifierait la croissance officielle de la population. On parle donc de 150 kilomètres carrés en trop, à récupérer sur les friches industrielles, mais aussi sur les parcs et jardins publics ou même les potagers privés. Juste pour se rendre compte : 200 kilomètres carrés, c'est la surface détruite par les incendies de Gironde, en une semaine, au mois de juillet, en grande partie grâce aux écologistes qui s'opposent à la gestion des milieux naturels.

'L'artificialisation' est donc la rencontre d'une idéologie globalement anti Gilets jaunes et d'intérêts financiers qu'il ne faut pas être grand clerc pour désigner : les promoteurs d'une 'smart city' qui construit toujours plus haut des logements toujours moins grands. Et puis, il y a ces Français indécrottables, dont on ne sait que faire, en rupture avec le rêve banlieusard des 'intellectuels' des années 60, porté par l'emblématique architecte Roland Castro.

Rien de neuf, pourtant : au sortir de la seconde guerre mondiale une enquête de l'Institut national

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

d'études démographiques (Ined) montrait que 72% plébiscitaient la maison isolée avec jardin. Les enquêtes, après les années 2000, aboutissent à des taux de préférence pour la maison individuelle dépassant les 80%.

Pourquoi donner aux gens ce qu'ils veulent en l'organisant ? Ce serait la Démocratie. Sortons un moment du fameux 'cercle de la Raison' qui sait, mieux que nous, ce qui est bon pour nous. Qu'adviendrait-il, si la totalité des ménages résidaient dans une maison construite sur une parcelle de 1 000 m^2, soit à peu près la taille actuelle des habitations dans les zones péri-urbaines ? 'L'artificialisation' du territoire serait alors seulement de 10% du territoire, note le rapport Blanc.

A lire aussi : "La fin du village?"

Quel sont les premières victimes de cette loi ?
Entre 2000 et 2018, les prix des logements anciens et neufs en France métropolitaine ont augmenté de 115 %. Durant cette période, le coût de la construction n'a progressé que de 50 %.
La hausse des prix des logements serait donc expliquée en grande partie par la hausse des prix des terrains, constatait Notaires de France, dans une étude d'avril 2020.
Jean-Baptiste Blanc évalue l'enjeu pour les années à venir. « Les Français sont très attachés au modèle de la maison individuelle avec terrain, qui reste souvent, à distance des centres villes, le seul mode de logement accessible aux classes moyennes modestes. Celles-ci risquent d'être les premières victimes de la limitation de l'accès au foncier qui en renchérira le coût dans les années à venir ».

Les collectivités doivent pourtant satisfaire la demande de logement des habitants qui ne veulent plus vivre dans des grandes villes – durablement endettées et mal gérées à cause du clientélisme électoral – de plus en plus violentes et plus chères (taxes foncières, stationnement, interdiction de circuler).
Entre 2009 et 2020, la moitié de l'artificialisation nouvelle des espaces naturels, agricoles et forestiers a eu lieu dans des communes de moins de 2 000 habitants, qui ne regroupent pas moins d'un quart de la population.

C'est cet exode urbain, vers ces communes paisibles, que le gouvernement veut arrêter à tout prix. « Il font tout pour que la richesse reste là où elle est », acquiesce Jean-Baptiste Blanc, soulignant un mouvement de fond. « Les gens ont découvert le télétravail lors des confinements et voient que l'exil urbain est possible avec le très haut débit numérique ».

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le sénateur vauclusien a sillonné la France pour aller à la rencontre des élus des territoires afin d'expliquer les enjeux de la la loi 'zéro artificialisation nette'

Un défi impossible à relever

L'adjectif 'nette' dans l'objectif 'zéro artificialisation nette', fait référence à la possibilité de compenser l'artificialisation d'une surface par la renaturation d'une autre surface.

C'est un tour de passe-passe, et personne ne sait comment le réaliser. Encore moins nos petites communes qui n'ont pas les moyens financiers de faire face à l'incroyable flambée du foncier qui s'annonce. « La transformation d'un sol artificialisé en sol naturel est particulièrement difficile, surtout avec l'objectif de recréer un sol qui offre les mêmes services qu'un sol naturel ».

Le rapport Blanc explique aussi que, « selon France Stratégie, le coût de la renaturation d'un sol artificialisé, après dépollution, " de-imperméabilisation" et construction d'un 'technosol' est de 95 à 390€ par mètre carré, coût auquel il faut ajouter celui de la déconstruction ».

Faisons le calcul pour un terrain de 1 000 m^2 : 240 000€, en moyenne, auxquels il faudra ajouter le prix initial du terrain. Quel particulier pourra bien y construire une maison pour sa famille ? Les particuliers n'auront d'autre choix que de se positionner sur un parc immobilier à prix d'or, dans la moindre campagne poisseuse. Les libérations de terrain ne profiteront donc qu'aux grands opérateurs privés et aux collectivités qui en ont les moyens, sans possibilité de renaissance des espaces ruraux.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

La feuille de route est prête : « dès les dix prochaines années, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale entre 2021 et 2031 devra être inférieure de moitié à celle observée lors des dix années précédentes ».

Contractualiser avec des moyens
L'opposition, représentée par les trois sénateurs de la commission, veulent remplacer l'élément de langage 'zéro artificialisation' par celui de 'modération foncière' : il serait alors possible de revoir l'objectif à l'aune de chaque territoire, en tenant compte de la demande sociale et des intérêts économiques locaux. Mais aussi de dégager des lignes budgétaires et fiscales adéquates – au moins un milliard – pour créer un guichet unique proposant un service d'ingénierie aux communes qui en ont le plus besoin, en instituant un comité d'observation pour suivre le sujet. Le gouvernement a pour l'heure annoncé un fonds de recyclage des friches de 650M€ en mai dernier. « Nous préparons pour début octobre un texte unifié pour LR afin d'obtenir plus de moyens, mais aussi de permettre la contractualisation des objectifs en laissant aux Régions les schémas, mais pas les règlements. Les élus sont de bonne foi. Ils constatent, comme tout le monde, les abus que l'on voit sur les littoraux, et même chez nous, sur certaines zones du Grand Avignon par exemple. Ils sont par conséquent d'accord avec l'idée de 'renaturer', mais pas de payer les pots cassés en s'alignant sur une vision technocratique du 'tout environnemental', une culture d'énarques qui a le monopole de l'intérêt général et sur l'idée qu'il y a Paris et le désert français se transformant en ville à l'américaine. Il y a donc un juste milieu à trouver en permettant le développement local et regardant ce qu'on peut faire en fonction de la pression foncière. Pour cela, il faudrait en réalité une refonte de la fiscalité qui récompense les élus vertueux. Le sujet est donc loin d'être épuisé pour aboutir à ses objectifs initiaux ».

Lutte contre les incendies : le sénateur Blanc veut jouer collectif avec les maires de Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Suite au jugement de la cour administrative d'appel de Marseille à propos de la commune de Murs aboutissant à lui laisser la charge des dépenses d'équipement et d'entretien en points d'eau contre l'incendie sur son territoire, le sénateur vauclusien Jean-Baptiste Blanc a tenu à réagir à cette jurisprudence défavorable à une meilleure lutte contre les feux de forêts.
« Que la loi puisse être dure ne doit pas, bien au contraire, l'empêcher d'être sage, explique le parlementaire cavare. Lorsque ses conséquences sont aberrantes, il est urgent de la corriger ou de l'adapter, surtout dans un domaine touchant aussi étroitement à la sécurité des personnes et des biens que la lutte contre l'incendie. »
Dans ce cadre, Jean-Baptiste Blanc a donc proposé, aux 151 maires du Vaucluse de co-écrire, avec lui, un amendement sur ce sujet qu'il défendra, au Sénat, à partir du 1er août, à l'occasion du projet de loi de Finances rectificatives pour 2022.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le sénateur Jean-Baptiste Blanc

Cet amendement prévoit d'instaurer, par un prélèvement sur les recettes de l'État, une dotation de soutien à la défense contre les incendies dans les territoires ruraux. Cette dotation prendrait en charge 75% des dépenses d'équipement en points d'eau contre l'incendie et des dépenses consacrées à leur entretien.
Compte tenu de la diminution du risque de sinistre par feu qu'entraîne mécaniquement l'installation d'un point d'eau, il est proposé que le prélèvement sur les recettes de l'État soit en partie compensé par un prélèvement sur les primes d'assurance collectées au titre de la garantie du risque incendie.
« Je crois à l'intelligence collective et à la démocratie participative lorsqu'elle permet de corriger ou d'adapter la loi aux réalités de notre territoire, insiste le sénateur. Cet amendement est un premier pas… il en appelle d'autres puisque nous travaillons déjà collectivement à un autre amendement sur le risque inondation. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 19 avril 2025

Le feu de la Montagnette à Barbentane qui a détruit plus 1 440 hectares ces derniers jours. © Sdis 13

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !